

Appels d'urgence

En cas d'urgence, vous devez composer le 999. Vous devez utiliser ce service pour contacter la police quand vous avez besoin d'une réponse immédiate, c'est-à-dire quand un crime se produit ou quand quelqu'un est en danger immédiat. Le service 999 répond aux appels destinés aux pompiers, aux ambulances et à la police. Vous devez donc préciser immédiatement de quel service vous avez besoin, puis quelle langue vous parlez. Les services d'urgence peuvent fournir des interprètes pour 170 langues par l'intermédiaire de Language Line Services.

Appels non urgents

Si vous avez besoin de contacter la police pour des appels **non urgents**, composez le numéro suivant (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) : 01642 326326

Crimestoppers

Crimestoppers est une œuvre caritative indépendante qui fonctionne dans l'ensemble du Royaume-Uni pour combattre la criminalité. Si vous avez des informations sur un crime que vous préférez communiquer de façon confidentielle et anonyme, composez le numéro gratuit 0800 555 111.

Signaler des actes de terrorisme

Si vous voyez une personne se comporter de façon suspecte, ou si vous voyez un véhicule suspect ou bien un paquet ou un sac laissé sans surveillance qui pourrait être une menace, éloignez-vous immédiatement et composez le **999**.

La menace terroriste restant réelle, l'heure n'est pas à la complaisance. La population doit rester sur ses gardes en permanence. Si vous pensez que quelque chose est suspect et sort de l'ordinaire, faites confiance à votre instinct et appelez la police.

Numéro de lutte contre le terrorisme : 0800 789 321

Si vous avez des soupçons concernant les activités ou le comportement de quelqu'un, ou si vous avez des informations pertinentes, appelez le service de lutte contre le terrorisme au 0800 789 321. Laissez la police décider si vos informations sont importantes. Ce qui peut vous paraître insignifiant de façon isolée pourrait être un lien vital dans une enquête.

Si vous avez des informations concernant des actes de terrorisme possibles, appelez le service confidentiel de lutte contre le terrorisme : 0800 789 321. Pour éviter des attentats à la bombe ou d'autres dangers imminents, composez le 999.

Service de traduction

Si vous souhaitez obtenir une section ou un document de ce site Web traduit dans une autre langue, en format audio, en braille ou en gros caractères, envoyez un [e-mail](#) contenant les informations suivantes :

- Publication/section souhaitée
- Langue souhaitée
- Prénom et nom

- Adresse
- Adresse électronique
- De quelle façon souhaitez-vous que les informations vous soient envoyées ?

Si vous êtes mécontent(e) ou insatisfait(e) du service ou du traitement que vous avez reçu de Cleveland Police, veuillez utiliser le lien fourni vers un formulaire pour en faire part, par email, à Cleveland Police, (<http://www.cleveland.police.uk/contact-us/dissatisfaction.aspx>). Vous pouvez aussi contacter notre salle de contrôle au 01642 326326. Nous avons pour objectif de traiter toutes les manifestations d'insatisfaction dans les 24 heures suivant leur signalement. Cependant, veuillez noter que si votre manifestation d'insatisfaction nous parvient dans une langue autre que l'anglais, il peut s'écouler un délai pour que nous fassions traduire votre email. Si vous voulez signaler une urgence, n'utilisez pas ce service : à la place, composez le 999.

Si vous souhaitez déposer une plainte officielle contre un membre de notre personnel, vous avez plusieurs possibilités :

- *Contactez notre salle de contrôle au numéro de téléphone ci-dessus ;*
- *Contactez le service des normes professionnelles de Cleveland Police au 01642 306834 (du lundi au vendredi, de 8h à 16h) ;*
- *Si vous avez besoin de plus de renseignements en français, veuillez consulter le site Internet de la Commission indépendante des plaintes contre la police (IPCC) à l'adresse suivante.*

Le site Internet de l'IPCC contient toutes les informations nécessaires pour déposer une plainte écrite en diverses langues, y compris en français. La Commission indépendante des plaintes contre la police (IPCC) est un service entièrement indépendant de la police. Il est chargé de s'assurer que les plaintes déposées contre les policiers et le personnel de la police sont traitées correctement, et de veiller à ce que des dispositions correctes soient mises en place pour traiter les plaintes ou les allégations de mauvaise conduite.